

# Pour que ça change à GER, votez pour les listes SNJ-SUD !

Intéressement, égalité hommes-femmes, seniors... Lors de chacune de ces négociations, les voix du SNJ et de SUD ont pesé de façon déterminante et permis d'améliorer les accords signés. Dernier exemple en date : les salaires.

**L'AUGMENTATION DES SALAIRES.** Si GER a été finalement contraint cette année, entre autres mesures, d'augmenter de 70 euros les salariés gagnant moins de 3 000 euros, **une augmentation en valeur absolue que le SNJ et SUD réclament depuis toujours**, c'est grâce à la détermination des grévistes, encouragée en AG par nos deux syndicats et relayée à la table des négociations par la pugnacité des représentants du SNJ.

## Faites appel aux DP

Les élus du SNJ et de SUD sont et seront à vos côtés pour :

- faire connaître auprès de la direction les difficultés que vous rencontrez dans votre travail, dans votre service, en respectant votre anonymat ;
- répondre à des questions professionnelles (contrats, conditions de travail, congés...);
- vous assister pour des questions juridiques (salaire, droit du travail...);
- vous accompagner ou transmettre vos questions auprès de l'inspection du travail ;
- vous accompagner auprès de la direction lors d'un entretien (contrat de travail, licenciement, départ en retraite, départ négocié...).

**L'ACCORD RTT.** Sans la mobilisation et les actions menées par le SNJ et SUD, opposés à tout abandon de jours de RTT, le nouvel accord aurait pu être encore plus défavorable aux salariés. **C'est sous notre pression**, notamment en vous informant clairement des mesures prévues, **que l'indemnisation des jours de RTT perdus a été sensiblement améliorée.** Cet accord reste néanmoins discriminatoire pour les salariés entrés à GER depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui ne sont pas aux 35 heures, injuste pour les cadres qui ne sont pas « dédommagés » à hauteur de leur convention collective, bancal et complexe, notamment pour les CDD.

**L'ACTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.** Depuis deux ans, les élus du SNJ et de SUD ont multiplié les interventions lors des réunions mensuelles des DP. **Ils ont ainsi posé 34 des 40 questions adressées à la direction**, tenue d'y répondre par écrit, l'interrogeant aussi bien sur le stress et l'aggravation des conditions de travail dans certains services, que les compensations des jours de RTT perdus, le non-paiement de la prime d'ancienneté des pigistes, l'attribution des Tickets-Restaurant aux salariés non permanents, le non-remplacement des salariés absents, etc.